

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du JEUDI 16 DECEMBRE 2010 à 18 H. 30

PRESENTS : Jean-Paul ROCHOIR – Colette VEYSSIERE – Catherine CLAVEL – Raphaëlle LAFAYE – Michel BORDERIE – Michel NIO – Nathalie TRAPY – Jean-Louis LANAU – Jacques MALMOUSTIER – Béatrice GUILIANELLI – Bernard HENNION – Yves REMON – Nathalie BONNET – Olivier DUPUY – Nathalie HEYSEN – Thierry THOMAS – Nathalie HIRIGOYEN – Bernard PAUILLAC – Jean-Claude CHAULET – Pascale DELABROUSSE-MAYOUX – Nicolas MORAND-MONTEIL (à partir du point I) – Hélène VAN DE ZANDE-LUCAS (à partir du point I) – Christian GUIRAUD – Michel SEJOURNE.

POUVOIRS : Jean-Claude FONVIEILLE à Christian GUIRAUD – Jean-Paul GOUBIE à Pascale DELABROUSSE-MAYOUX.

ABSENT : Jean-Marie LECOMTE.

≡ ■ ■ ■ ≡

Nathalie Trapy est élue secrétaire de séance.

≡ ■ ■ ■ ≡

Le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

≡ ■ ■ ■ ≡

Le Maire informe des questions diverses qui seront abordées à la fin de la séance :

- Site Internet (Olivier Dupuy)
- Calendrier

FINANCES

I – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011 :

Le Maire rappelle que les dispositions réglementaires en vigueur imposent aux collectivités locales de plus de 3 500 habitants de tenir un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Ce débat permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur la situation financière de la collectivité et de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Arrivée d'Hélène Van de Zande-Lucas.

L'exercice 2011 sera marqué par un nouveau calendrier budgétaire. Alors que le budget primitif était traditionnellement voté entre le 25 mars et le 15 avril (délai légal fixé par le Code Général des Collectivités Territoriales), le choix de la municipalité a été d'avancer cette date en proposant une adoption du budget primitif dans le courant du mois de janvier 2011. Cela permettra une meilleure lisibilité budgétaire pour une efficacité renforcée, notamment en matière d'exécution budgétaire.

Ce nouveau calendrier impose la tenue d'un débat d'orientations budgétaires en fin d'année 2010. Cette situation entraîne plusieurs conséquences :

- contrairement aux éléments délivrés les années précédentes lors des DOB, la ville ne sera pas en mesure de présenter et analyser les résultats financiers définitifs de l'année 2010. L'analyse de la situation financière de la collectivité portera donc sur les années antérieures ou sur des chiffres 2010 provisoires.

- le vote du compte administratif 2010 n'interviendra pas en même temps que l'adoption du budget primitif 2011, avec une date limite de vote fixée au 30 juin 2011.

- la ville ne disposera pas, lors du vote du budget, d'informations officielles concernant les dotations de l'Etat et les bases d'imposition.

- ces incertitudes nécessiteront en cours d'année 2011 l'adoption de décisions modificatives permettant d'effectuer des ajustements budgétaires.

SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

Colette Veyssière rappelle qu'en matière financière, la ville a souhaité :

- entreprendre des investissements structurants permettant à Prignonrieux de préparer son avenir, dans le respect d'une politique d'endettement réaliste,

- maintenir la qualité de service à la population, tout en prenant soin de maîtriser l'évolution de coûts de fonctionnement.

Charges de fonctionnement :

	En milliers d'euros				Euros par habitant				Moyen. strate par hab.	% de la strate
	2007	2008	2009	2010	2007	2008	2009	2010		
Total charges fonctionnement	2 898	2 456	2 658		712	603	671		810	0%
dont charges de personnel	1 014	1 040	1 084		249	256	274		377	0%
dont charges financières	86	66	54	46	21	16	13	12	36	32%

	2008	2009	Moyenne
Total charges fonctionnement	-15,3%	8,2%	-3,5%
dont charges à caractère général (C/011)	-7,1%	-3,1%	-5,1%
dont charges de personnel (C/012-C/013)	2,6%	4,2%	3,4%
dont charges de gestion courante (C/65)	-7,5%	5,2%	-1,2%

Plusieurs faits marquants peuvent être soulignés :

- dans leur ensemble, les charges de fonctionnement restent maîtrisées puisque une baisse de 3,5 % est enregistrée entre 2007 et 2009.

- les charges de personnel ont connu une progression contenue (+ 3,4 %) entre 2007 et 2009. Cette augmentation est conforme au principe de Glissement-Vieillesse-Technicité (+ 3 %) et intègre notamment la rémunération du nouveau poste de gardien de la citoyenneté.

Ces frais de personnel restent, en volume, inférieurs aux communes de même strate (266 € contre 377 €) mais représentent une part plus élevée dans les dépenses réelles de fonctionnement (54 % des dépenses réelles de fonctionnement contre 49 % pour la strate).

- les charges financières ont diminué de 46 % entre 2007 et 2010, conséquence de l'absence de nouveaux prêts en 2008, 2009 et 2010.

Produits de fonctionnement :

	En milliers d'euros				Euros par habitant				Moyen. strate par hab.	% de la strate
	2007	2008	2009	2010	2007	2008	2009	2010		
Total produits fonctionnement	2 953	2 811	2 932		725	691	720	0	934	0%
dont impôts locaux	1 165	1 218	1 300	1 377	286	299	319	348	327	106%
dont DGF	844	864	846	867	177	212	208	219	189	116%

Les dotations de l'Etat ont connu une progression de 2,7 % entre 2007 et 2010.

Le produit des impôts et taxes a progressé de 18 % entre 2007 et 2010. Il a bénéficié :

- de la hausse régulière fixée par l'Etat des valeurs locatives cadastrales servant de base aux impôts directs locaux (moyenne annuelle de 2 %)
- de l'augmentation physique des bases d'imposition (constructions ou travaux réalisés par les propriétaires) ;
- de la hausse des taux d'imposition fixée par le Conseil Municipal (0 % en 2008, 1 % en 2009 et 1 % en 2010), soit + 2 % en 3 ans depuis le début du mandat.

	En milliers d'euros				Euros par habitant				Moyen. strate par hab.	% de la strate
	2007	2008	2009	2010	2007	2008	2009	2010		
Produit des trois taxes	1 165	1 218	1 300	1 377	288	303	334	344	328	105%
dont produit foncier bâti	609	642	695		150	158	175	0	173	0%
dont taux foncier bâti	21,69	21,69	21,91	22,13						
dont produit foncier non bâti	67	68	70		16	17	18	0	10	0%
dont taux foncier non bâti	87,4	87,4	88,27	89,15						
dont produit taxe d'habitation	496	524	558		122	129	141	0	141	0%
dont taux taxe d'habitation	12,59	12,59	12,72	12,85						

Le produit des trois taxes locales dépasse désormais légèrement la norme des communes de même strate. Ces impôts « ménage » constituent la principale ressource de la ville (51 % des recettes de fonctionnement du BP 2010). La marge de manœuvre fiscale est donc réduite et confirme la nécessité de veiller à la modération des charges de fonctionnement.

Investissement :

Au 2 novembre 2010, les dépenses d'équipement (travaux, achats, ...) de l'année étaient d'ores et déjà en progression par rapport à 2009 (+ 31 %).

Les principales dépenses d'équipement ont été les suivantes :

DEPENSES D'EQUIPEMENT 2010	Réalisé au 2/11/2010
Achat terrains	178 776 €
dont acquisition maison Thévenon	140 311 €
dont acquisition terrain Berger	36 154 €
Aménagement Mairie	174 179 €
Agrandissement salle de sports	171 352 €
Voirie communale	162 242 €
dont programme entretien annuel	43 698 €
dont viabilisation ZA Blanzac	20 367 €
dont travaux rues Jean Jaurès et Léon Blum	35 339 €
Aménagement centre-ville	49 785 €
Travaux bâtiments	40 915 €
dont travaux micro-crèche	17 029 €
Divers	30 558 €
dont matériel micro-crèche	9 345 €
Achat véhicules	21 689 €
dont achat élévateur	15 189 €
TOTAL	829 496 €

En comparaison avec les communes de même strate, le niveau des dépenses d'équipement reste limité (66 % de la norme) mais progresse (51 % de la norme en 2009).

En milliers d'euros				Euros par habitant				Moyen. strate par hab.	% de la strate
2007	2008	2009	2010	2007	2008	2009	2010		

Dépenses d'investissement	1 282	1 603	927	1 071	315	394	234	270	420	64%
dont dépenses d'équipement	423	485	635	829	104	119	160	207	308	66%

Les recettes d'investissement 2010 seront marquées :

- par l'absence de nouveaux emprunts, qui seront souscrits dans le courant de l'exercice 2011 ;
- par le recours :
 - aux fonds propres (reports des excédents des années antérieures, FCTVA, amortissements)
 - aux subventions versées par les partenaires de la ville (Etat, Département), en forte progression par rapport à 2009 (126 K€ contre 63 K€) compte tenu du volume des dépenses d'équipement engagées.

La capacité d'autofinancement de la ville, après remboursement des emprunts, s'élève en 2009 à 438 K€ (111 € par habitant contre 80 € pour les communes de même strate). La capacité d'autofinancement permet de mesurer la capacité réelle de la ville à couvrir une partie de ses dépenses d'investissement à l'aide de ses ressources réelles propres.

Ce résultat est lié à la volonté municipale de stabiliser voire de baisser les charges de fonctionnement. Cette capacité d'autofinancement obtenue permet de minorer le recours à l'emprunt pour les investissements.

Endettement :

L'encours total de la dette s'élève, au 31 décembre 2010, à 324 € par habitant, contre 766 € pour les communes de même strate.

La ville a réduit son encours de dette de 43 % entre 2007 et 2010. Cette baisse est la conséquence du remboursement anticipé effectué en 2007 et de l'absence de nouveaux prêts en 2008, 2009 et 2010.

La dette peut être scindée en deux grandes parties :

- la dette « classique » souscrite auprès des organismes bancaires (1 050 K€).

Le taux moyen de cette dette est de 3,37 % et sa durée résiduelle moyenne de 7,71 ans. La répartition de celle-ci est de 65 % en taux fixe et de 35 % en taux variable, assurant à la ville une protection contre la hausse des taux et la versatilité des marchés financiers.

- la dette souscrite auprès du Syndicat Départemental de la Dordogne pour des travaux d'éclairage public (247 K€), dont la dernière échéance est prévue pour l'année 2018.

L'encours de la dette est également mesurable à la part qu'il représente dans les recettes de fonctionnement. Ce ratio (51 % pour Prigonrieux contre 81 % pour la strate) illustre le faible poids de l'encours de la dette dans le budget communal.

Endettement	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	Moyenne de la strate par habitant	Evolution 2006-2009
Remboursement capital de la dette * (K€)	229	247	223	198	/	-15,7%
Remboursement intérêts de la dette (K€)	86	66	54	46	/	-87,0%
Annuité de la dette : capital + intérêt (K€)	315	313	277	244	/	-29,1%
Annuité par habitant (€)	77	77	70	61	106	-27,1%
Encours total de la dette (K€)	1 861	1 683	1 492	1 297	/	-43,5%
Encours par habitant (€)	457	414	376	324	766	-41,3%

* hors opération de remboursement anticipé

Globalement, la situation financière de la collectivité se maintient à un bon niveau. La collectivité continue à dégager une capacité d'autofinancement positive, ce qui lui assure une marge de manœuvre pour autofinancer ses investissements.

De plus, la diminution de la charge de la dette permet d'envisager le financement de projets structurants par la souscription de nouveaux emprunts.

Toutefois, seule une évolution maîtrisée des charges comparativement aux produits permettra de maintenir à l'avenir cet avantage.

En effet, le poids des charges structurelles (charges de personnel + contingents + charges financières) reste élevé, alors que les marges de manœuvre fiscales sont limitées.

Le solde net positif de trésorerie reste un élément fort de la gestion municipale : la commune n'a mobilisé aucune ligne de trésorerie depuis plus de cinq ans.

Christian Guiraud fait remarquer que la seule ligne au dessus de la moyenne de la strate est celle des charges de personnel. Il se demande si cette situation ne serait pas dangereuse à terme.

Colette Veyssière précise que la référence à la strate est un moyen de comparaison. Le budget global de la ville est inférieur à celui des communes de même strate, ce qui explique la part élevée des charges de personnel.

Le Maire indique que l'augmentation de ces charges de personnel n'est pas liée à un éventuel sureffectif. Ces charges progressent certes mais dans la même proportion que les recettes de fonctionnement.

Michel Borderie précise que les charges de personnel peuvent diminuer avec un recours plus élevé à des entreprises extérieures, sans que la collectivité y soit systématiquement gagnante.

2011 : LES GRANDES ORIENTATIONS

Colette Veyssière indique que compte tenu de l'analyse financière qui précède, les objectifs de la commune en 2011 consisteront :

- à poursuivre la mise en œuvre d'investissements structurants permettant à Prignonrieux de préparer son avenir, dans le respect d'une politique d'endettement réaliste,
- à maintenir la qualité de service à la population, tout en prenant soin de maîtriser l'évolution de coûts de fonctionnement.

Fonctionnement :

En 2011, la commune devra faire face, en fonctionnement, à des masses budgétaires globales proches de celles de 2010. La principale modification est liée à l'intégration de la micro-crèche pour sa première année complète d'activité.

L'objectif est de poursuivre l'effort de maîtrise des charges de fonctionnement, permettant de maintenir un niveau suffisant d'autofinancement prévisionnel.

Les dépenses de fonctionnement 2011 tiendront compte, par rapport à l'exercice 2010 :

- des charges de personnel (1 212 K€ au BP 2010) :
 - application du principe Glissement-Vieillesse-Technicité (+ 3 %), avec une hausse mécanique de la masse salariale liée aux progressions des agents dans la grille salariale ;
 - pas d'évolution prévisible du point d'indice en 2011 (0 %) ;
 - rémunération des quatre agents affectés à la micro-crèche (100 K€) ;
 - rémunération des neuf agents recenseurs (12 K€), en partie compensée par une dotation de l'Etat (9 K€) ;
 - prise en charge en année pleine de la rémunération d'un agent en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, dont le remboursement est assuré à 85 % par l'Etat.
- des charges de gestion des services (931 K€ au BP 2010) :
 - poursuite des efforts entrepris pour maîtriser les charges de fonctionnement, dans le souci d'une qualité constante du service rendu au public ;
 - prise en charge des frais généraux de fonctionnement de la micro-crèche (15 K€) ;
 - intégration des dépenses à la charge de la ville (13 K€) liées aux actions d'accompagnement du projet d'aménagement du centre-ville ;
 - prise en compte en année pleine de la hausse des tarifs réglementés d'électricité (+ 4 %) ;
 - application à l'éclairage public, jusqu'alors exonéré, des taxes locales sur l'électricité.
- des intérêts de la dette (50 K€ au BP 2010) :
 - baisse en 2011 de 6 K€ des charges d'intérêt sur les emprunts.

Arrivée de Nicolas Morand-Monteil.

En recettes, les principales évolutions 2011 porteront sur les dotations de l'Etat, la fiscalité locale et les ventes de produits :

- dotations de l'Etat (933 K€ au BP 2010) :
 - au niveau national, ces dotations sont gelées en valeur pour les trois prochaines années :
 - pas de prise en compte de l'inflation (prévision de + 1,5 % en 2011)
 - pas de prise en compte de la croissance démographique
 - redistributions renforcées entre collectivités
 - à titre prévisionnel, inscription au BP 2011 du montant de la DGF perçue en 2010 (467 K€)
 - une incertitude plane sur le montant de la Dotation Nationale de Péréquation (114 K€ en 2010).
- imposition locale (1 477 K€ au BP 2010) :
 - la croissance des bases fiscales dépend :
 - des constructions de maisons et de foncier bâti industriel et commercial
 - de la revalorisation forfaitaire annuelle décidée par le Gouvernement (non connue à ce jour)

- par mesure de prudence, le produit fiscal attendu inscrit au BP 2011 (1 377 K€) sera identique à celui perçu en 2010 ;
- en l'absence de nouveaux transferts vers la CCDEL, la ville percevra un reversement de fiscalité (60 K€) identique à 2010 ;
- une augmentation limitée des taux d'imposition est envisageable afin de poursuivre l'effort entrepris pour élever le niveau d'autofinancement de la ville.

- vente de produits (175 K€ au BP 2010) :

- inscription des produits issus du fonctionnement de la micro-crèche pour un montant de 80 K€ (participations des familles et aides de la CAF).

Investissement :

En matière d'investissement, l'année 2011 sera marquée par la poursuite des efforts d'équipement de la ville.

Les principales dépenses d'investissement seront les suivantes :

- la poursuite des opérations engagées :

Aménagement du centre-ville

DEPENSES

	Prévu	Total réalisé 2009+2010 (au 25/11/2010)	BP 2011
Travaux (marché)	807 000,00	27 889,45	779 110,55
Frais divers	160 000,00	35 752,31	22 009,46
Raccordement gaz		1 501,20	
Maîtrise œuvre		30 641,52	746,48
Géomètre		309,76	
SPS		382,72	1 262,98
Panneaux info		717,60	
Frais appel offres		549,03	
Divers		1 650,48	1 650,48
		20 % du montant HT des travaux	
TOTAL TTC	967 000,00	63 641,76	801 120,01

RECETTES

FCTVA (remboursement TVA au taux de 15,482 %)	149 710,94		133 882,42
Subventions	261 000,00	32 940,00	228 060,00
DGE 2006	109 800,00	32 940,00	76 860,00
FISAC	81 200,00		81 200,00
Région	60 000,00		60 000,00
CCDEL	10 000,00		10 000,00
TOTAL	410 710,94	32 940,00	361 942,42
Reste à financer (emprunt)	556 289,06		

La municipalité a souhaité que cette opération, au même titre que l'aménagement de la Mairie et l'agrandissement de la salle des sports, soit financée par l'emprunt, en complément des subventions obtenues.

Lotissement des anciennes écoles

DEPENSES

	Prévu	Total réalisé 2009+2010 (au 25/11/2010)	BP 2011
Achat terrain	215 000,00	207 582,14	
Travaux viabilisation	361 295,80	355 477,60	10 000,00
Eclairage du lotissement	63 000,00		63 000,00
Raccordement électrique	52 000,00		52 000,00
Frais divers	39 739,44	48 307,00	14 500,00
Maîtrise œuvre	25 000,00	24 000,00	1 000,00
Mission géomètre expert	12 819,44	10 763,57	3 000,00
Mission SPS	1 920,00	1 632,00	500,00
Frais appel offres		632,15	
Panneau chantier		514,28	
Divers		135,00	10 000,00
Réseau Télécom (Colas)		10 630,00	
TOTAL	731 035,24	611 366,74	139 500,00

RECETTES

	Prévu	Total réalisé 2009+2010 (au 25/11/2010)	BP 2011
Vente Périgordia	396 087,00	396 087,00	0,00
Vente 7 terrains	207 576,92	56 046,82	151 530,10
Subventions	110 000,00	0,00	110 000,00
FAU terrains	110 000,00		110 000,00
TOTAL	713 663,92	452 133,82	261 530,10
Bilan	-17 371,32		

Le bilan de cette opération ne pourra être réalisé qu'à l'issue de la vente complète des lots aux particuliers : sur les 7 lots à vendre, 2 d'entre eux ont fait l'objet de la signature de l'acte de vente et de l'encaissement des produits correspondants ; 2 vont prochainement se concrétiser au travers des signatures des actes ; les 3 derniers n'ont pas encore trouvé d'acquéreurs.

Par ailleurs, la réalisation de cette opération confirme la volonté de la ville de diminuer son déficit de logements sociaux (5,07 % de logements sociaux à Prigonrieux) : 23 logements seront livrés en 2011. Cet effort se poursuivra dès 2012 avec la mise en œuvre d'une autre tranche de construction de logements locatifs.

- la poursuite de l'effort en faveur d'une amélioration du réseau routier :

Cet effort portera sur :

- l'aménagement de la route du stade, dont les travaux démarreront prochainement pour un montant de 160 000 € TTC. Cette opération bénéficie d'une aide financière de la CCDEL d'un montant de 50 K€.

- un programme de travaux de 100 000 € pour une réfection complète de voies communales, au même titre que celui réalisé en 2010.

- les frais d'étude au titre du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la RD 32, qui seront inscrits au BP 2011. La réalisation de la première tranche de travaux, prévue en fin d'année 2011 ou au début 2012, fera l'objet d'une décision modificative en 2011 ou d'une inscription au budget primitif 2012.

- une ambition pour le secteur des Junies :

Il s'agira, à l'issue d'une étude prospective, d'articuler et de sécuriser les axes de circulation au nord de la commune (route des Junies et rue du stade), tout en tissant des liens entre le centre-ville et les quartiers en développement.

Une inscription de principe de 300 K€ sera opérée, incluant les travaux d'aménagement de la maison acquise par la ville au carrefour de la route du stade et de la route des Junies.

- des dépenses « récurrentes » au service du patrimoine municipal :

Ces autres dépenses d'équipement seront programmées pour un volume global équivalent aux dernières années (entre 350 et 450 K€).

Elles comprendront notamment des dépenses nouvelles, dont la nature sera étudiée lors de prochaines séances de travail et des dépenses habituelles, notamment d'ordre financière (remboursement du capital des emprunts (181 K€), similaire à l'exercice 2009).

D'ores et déjà, certaines dépenses sont programmées : aménagement de la placette derrière la salle des fêtes, travaux de peinture au Centre de Loisirs, ...

Les recettes d'investissement se composent ainsi :

- les fonds propres :

Leur niveau sera fonction des résultats de l'année 2010 et des reports des excédents de fonctionnement et d'investissement 2010. D'ores et déjà, l'excédent prévisionnel dégagé lors de l'élaboration du budget primitif 2011 pourra être intégré.

Les fonds propres incluront également les dotations de l'Etat (FCTVA et Taxe Locale d'Equipement).

- les subventions :

Les subventions attendues en 2011 s'élèvent à un montant de 534 K€.

Elles comprennent le solde des aides financières que doivent verser le Conseil Général (216 K€), l'Etat (158 K€), la Région (60 K€), la CAF (40 K€) et la CCDEL (60 K€) pour les opérations entreprises en 2010.

- le recours à l'emprunt

Comme indiqué ci-dessus, le recours à l'emprunt a été privilégié pour le financement de l'aménagement de la Mairie, de l'agrandissement de la salle de sports et de l'aménagement du centre-ville.

Pour les deux premiers investissements, un engagement d'emprunt de 400 K€ était inscrit au budget primitif 2010. Afin de différer au maximum les frais financiers inhérents à cet emprunt, celui-ci ne fera l'objet d'une souscription qu'en début 2011.

Il sera accompagné, dans le courant de l'année 2011, d'un recours à l'emprunt pour l'opération d'aménagement du centre-ville d'un montant prévisionnel de 500 K€.

Dans l'hypothèse où ces engagements d'emprunt seraient entièrement réalisés en 2011, les conséquences sur l'endettement seraient les suivantes :

- Situation actuelle :

Capital restant dû au 01/01/2011 1 300 K€ soit 324 € par habitant (376 € au 01/01/2010)

- Souscription d'un emprunt de 400 K€ en 2011 :

Capital restant dû au 01/01/2012 1 700 K€ soit 424 € par habitant (= année 2008)

- Souscription d'un emprunt de 900 K€ (400 K€ + 500 K€) en 2011 :

Capital restant dû au 01/01/2012 2 200 K€ soit 548 € par habitant (= année 2005)

Christian Guiraud indique ne pas comprendre l'intérêt de voter le budget dès le mois de janvier, compte tenu des nombreuses incertitudes existantes.

Colette Veyssièrè précise que l'adoption de ce budget en janvier permet un meilleur fonctionnement et une meilleure efficacité, puisque les travaux et les achats peuvent être lancés dès janvier, sans attendre le mois d'avril.

Le Maire indique que les réalisations 2011 correspondront davantage aux prévisions budgétaires 2011. Il précise que des incertitudes, notamment sur les dotations de l'Etat, existaient même avec un vote du budget en avril.

Olivier Dupuy indique que les orientations n'évoquent pas l'aménagement de la rocade Ouest de Bergerac, notamment en terme d'acquisition de terrains, même si le développement économique relève de la compétence de la CCDEL.

Le Maire précise que la ville ne peut juridiquement procéder à des réservations de fonds pour l'achat de terrains à vocation économique puisque la CCDEL en détient la compétence, même si l'enjeu du futur contournement est important. C'est dans le cadre de la révision du PLU que la ville pourra délimiter des zones d'activités à proximité de cet axe.

Bernard Hennion demande l'inscription, lors du débat d'orientations budgétaires de la CCDEL, d'achats de terrains à proximité de la rocade.

Jean-Louis Lanau souligne le faible encours de la dette municipale, la courte durée de l'endettement et la diminution mécanique de la dette de 50 € par an et par habitant compte tenu des remboursements d'annuités. Il lui apparaît légitime de financer par l'emprunt les grands projets communaux, le niveau d'endettement par habitant étant alors fixé à 65 % de la strate si l'emprunt de 900 000 € était réalisé. Il précise également que le montant de 548 € par habitant est un seuil maximum, le remboursement de l'annuité de 2011 n'étant pas pris en compte.

Pascale Delabrousse-Mayoux demande l'intérêt de prévoir les deux hypothèses en matière d'emprunt dans la mesure où les travaux sont engagés.

Colette Veyssièrè précise que le montant des taux d'intérêt sera déterminant. La ville pourra ainsi éventuellement emprunter la totalité des 900 000 € et ne débloquer les fonds que progressivement.

Nicolas Morand-Monteil précise que le conseil municipal n'est amené qu'à prendre acte de ce débat. La municipalité se satisfait de cette situation où le fait d'être dans les strates amène à une normalité absolue. Il lui paraît qu'il a été fait ce qui devait être fait, sans autosatisfaction.

Le Maire indique prendre les remarques de Nicolas Morand-Monteil comme un compliment.

Nicolas Morand-Monteil précise que l'on peut faire mieux avec les moyens que l'on a. Colette Veyssièrè l'invite à faire des propositions en participant aux commissions de travail.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

II – OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR 2011 :

Colette Veyssière indique que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits, qui devront être inscrits au budget lors de son adoption.

Ces opérations sont les suivantes :

Budget général

Article	Dépenses	Recettes	Observations
119-2315 Aménagement du centre-ville	500 000,00		Aménagement centre-ville
119-16412 Emprunt		500 000,00	Emprunt finançant l'opération
TOTAL	500 000,00	500 000,00	

Christian Guiraud souhaite savoir pourquoi la seule somme de 500 000 € est prévue alors qu'un emprunt global de 900 000 € est envisagé en 2011.

Le Maire précise que les 400 000 € restants ont été votés lors du BP 2010 et constituent donc des reports de crédits.

Après en avoir délibéré, et à la majorité absolue (25 pour – 1 abstention), le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider, mandater et percevoir les dépenses et recettes ci-dessus qui seront inscrites au budget primitif 2011.

URBANISME - FONCIER

III – ACQUISITION D'UN TERRAIN AU CONSEIL GENERAL :

Michel Borderie indique qu'à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre du contournement Ouest de Bergerac, le Conseil Général de la Dordogne s'est porté acquéreur des parcelles cadastrées ZP 161 et ZP 162, d'une superficie totale de 283 m², situées impasse de Borie Basse.

Le Conseil Général propose de les céder pour l'euro symbolique à la ville. Cette transaction permettra de compléter l'acquisition d'une bande de terrain le long de cette impasse de Borie Basse, approuvée par délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2010. Elle se fera sous la forme d'un acte en la forme administrative, à l'initiative du Conseil Général.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées ZP 161 et ZP 162, pour une superficie totale de 283 m² ;***
- donne son accord à l'établissement d'un acte en la forme administrative ;***
- autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'accomplissement de ce dossier, et notamment l'acte correspondant.***

PERSONNEL MUNICIPAL

IV – REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS :

Catherine Clavel précise que la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et les décrets d'application des 5 et 23 juin 2003 ont modifié les procédures de recensement de la population française : les communes de moins de 10 000 habitants doivent procéder tous les cinq ans à un recensement exhaustif de leur population.

Prignonrieux ayant fait partie du groupe de communes recensées en 2006, un nouveau recensement sera organisé entre le 20 janvier et le 19 février 2011.

Pour cela, il appartient au Maire de recruter les agents recenseurs et au Conseil Municipal de fixer leur rémunération.

La ville est découpée en plusieurs zones de collecte, comprenant au maximum 250 logements, selon les recommandations de l'INSEE. De ce fait, 9 secteurs ont été déterminés, nécessitant le recrutement de 9 agents recenseurs.

La ville fait également l'objet de l'enquête famille logements, associée à l'opération de recensement mais ne concernant qu'une partie du territoire, sélectionnée par l'INSEE. Cette enquête permettra d'actualiser les informations nationales sur la famille (familles recomposées, couples pacsés, gardes d'enfants...).

L'Etat a notifié la dotation qui sera versée à la commune afin de faire face aux frais générés par l'enquête, soit 8 088 € pour le recensement, et 809 € pour l'enquête famille logement. Pour avoir une rémunération représentative du travail effectué par les agents recenseurs, celle-ci sera fixée en fonction du nombre de bulletins individuels, feuilles de logement et questionnaires spécifiques à l'enquête famille logement recueillis.

Christian Guiraud souhaite savoir comment la population aura connaissance de ces neuf postes vacants.

Le Maire précise que les candidats sont déjà pré-retenus, après une annonce parue à Pole Emploi, dans la presse locale et sur le site Internet de la ville.

Pascale Delabrousse-Mayoux demande si la dotation de l'Etat couvrira les dépenses réelles de la ville.

Colette Veyssière précise que la dotation ne couvre pas l'intégralité de la dépense puisqu'il restera à la charge de la ville une somme de 3 000 €.

Nicolas Morand-Monteil demande sous quel délai seront connus les résultats du recensement. Le Maire informe au préalable qu'au 1^{er} janvier 2011, la population de la ville s'élèvera à 4 051 habitants. Cette population correspond à celle de l'année 2008. Compte tenu du délai de traitement des données par l'INSEE, le Maire pense que les résultats ne seront connus que dans trois ou quatre ans.

Nathalie Hirigoyen demande comment seront identifiés les agents recenseurs.

Le Maire précise qu'ils disposeront d'une carte officielle nominative, avec leur photo.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- fixe la rémunération pour les agents recenseurs à :

- 1,50 € par bulletin individuel ;

- 1,10 € par feuille de logement ;

- 1,50 € par questionnaire liée à l'enquête famille logement ;

- 250 € pour les deux demi-journées de formation obligatoire, le repérage indispensable des lieux et les frais de déplacement ;

- inscrit la dépense correspondante au budget primitif 2011 ;

- autorise le Maire à accomplir les formalités administratives, notamment la nomination du coordonnateur communal et des agents recenseurs.

AFFAIRES GENERALES

V – AVENANT AU CONTRAT « ENFANCE - JEUNESSE » :

Raphaëlle Lafaye rappelle que les communes de Prigonrieux et de La Force ont conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) de Dordogne, pour les années 2007-2010, un contrat « Enfance - Jeunesse ».

Ce contrat a pour objet de poursuivre et optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans. Il a permis la création d'un centre de loisirs maternel, l'augmentation des places en périscolaire, la formation du personnel permanent et la mise en place d'un relais d'assistantes maternelles. Il a également favorisé, pour les 6-16 ans, l'organisation de camps de vacances et la création de places en périscolaire.

En contrepartie, la C.A.F. verse une prestation de service à chaque commune signataire. La C.A.F. prend également en charge le poste à mi-temps du coordonnateur de ce contrat.

Le champ de ce contrat couvre notamment l'accueil collectif des 0-4 ans. A ce titre, la micro-crèche, ouverte au public depuis le 1^{er} septembre 2010, doit être intégrée au contrat, au travers d'un avenant.

Olivier Dupuy demande si le contrat « Enfance - Jeunesse » est à tacite reconduction. Raphaëlle Lafaye précise qu'un nouveau contrat sera signé en 2011. Le présent avenant intègre la micro-crèche pour les quatre derniers mois de l'année 2010.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant au contrat « Enfance - Jeunesse » conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales de Dordogne, et permettant l'intégration de l'activité de la micro-crèche, sise impasse de la Cale à Prigonrieux.

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES DU CONSEIL MUNICIPAL (art. L. 2122-22 du CGCT) :

Par délibération en date du 4 avril 2008, le Maire a reçu délégation du Conseil Municipal pour exercer, au nom de la commune, un certain nombre d'attributions. Pour l'information des conseillers municipaux, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal des actes qu'il a accomplis dans le cadre de cette délégation :

- Décision n° 2010-28 du 24 novembre 2010 établissant un classement des soumissionnaires au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux d'aménagement de la RD 32.
- Décision n° 2010-29 du 1er décembre 2010 portant attribution du marché à procédure adaptée pour les travaux d'aménagement de la route du stade.
- Décisions en matière de droit de préemption urbain :

- Dominique Ramon - Spinguelèbre Nord (réf. : ZC 178)	bâti	Renonciation au D.P.U.
- Consorts Delburg - rue Jules Ferry (réf. : AM 28)	bâti	Renonciation au D.P.U.
- Jean Tenant - Lanxade Nord (réf. : ZS 84)	non bâti	Renonciation au D.P.U.
- Johann Despineux - 24 route de Coite (réf. : ZI 97-98)	bâti	Renonciation au D.P.U.
- Frédéric Chort - 52 route du Petit Saussignac (réf. : H 893)	bâti	Renonciation au D.P.U.
- Yves Marty - 20 route de Marville (réf. : ZM 29)	bâti	Renonciation au D.P.U.
- Danielle Danys - route des Junies (réf. : AB 86)	non bâti	Renonciation au D.P.U.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Site Internet** :

Olivier Dupuy indique qu'une première réunion de travail a été faite pour permettre une amélioration du site internet de la ville. Il souhaite savoir où en sont les travaux.

Nathalie Trapy précise qu'une réunion de travail le 4 octobre dernier a présenté les esquisses du nouveau site. Certains articles de fond présents sur le site ont ainsi été revus. Il reste à finaliser le choix des logiciels de gestion du site et finir la rédaction des éléments de fond. Le site devrait être opérationnel dans le courant du 1^{er} trimestre 2010.

- **Calendrier** :

Le Maire communique les principaux rendez-vous et animations pour les prochaines semaines :

Vendredi 17 décembre 2010	18 H. 30	Arbre de Noël du personnel municipal en Mairie (salle du Conseil Municipal).
Samedi 18 et dimanche 19 décembre 2010		Marché de Noël organisé par l'Association des Commerçants et Artisans Prigontins (ACAP) à la salle des fêtes.
Samedi 18 décembre 2010	18 H. 30	Vin d'honneur à la salle des fêtes pour l'inauguration du marché de Noël
Dimanche 9 janvier 2011	15 H. 00	Goûter spectacle des anciens à la salle des fêtes.
Samedi 15 janvier 2011	11 H. 00	Inauguration des réalisations municipales par Bernard Cazeau, Président du Conseil Général.
Jeudi 20 janvier 2011	19 H.	Rencontre à la salle des fêtes des nouveaux arrivants sur la commune.
Vendredi 21 janvier 2011	19 H. 00	Cérémonie des vœux du Maire à la salle des fêtes.
Jeudi 27 janvier 2011	18 H. 30	Séance du Conseil Municipal.

Le Maire précise que les séances du Conseil Municipal auront lieu, à titre prévisionnel et pour le 1^{er} trimestre 2011, les 4^{èmes} jeudi de chaque mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H. 55.
La parole est donnée à la salle.